

214C0649
FR0000030181-DIV12

29 avril 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS

(Euronext Paris)

Le 28 avril 2014, la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de rachat par la société de ses propres actions qu'elle envisage de déposer¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 28 avril 2014 par la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS.